

ASSOCIATION SUISSE POUR LE CONSEIL DES COMMUNES D'EUROPE
 SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG FÜR DEN RAT DER GEMEINDEN EUROPAS
 ASSOCIAZIONE SVIZZERA PER IL CONSIGLIO DEI COMUNI D'EUROPA

0. 727.22

0. 797-30 V

Secrétariat: ~~Hôtel de Ville~~
 1002 Lausanne, 1896 Vouvry
 Téléphone 021/21 52 04

CCP: Banca del Sempione
 6900 Lugano, No 69.216

Monsieur Pierre GRABER
 Conseiller fédéral
 Chef du Département politique
 Palais fédéral

3003 BERNE

1002 Lausanne, le
 Hôtel de Ville

25 juillet 1972

Monsieur le Conseiller fédéral,

Parallèlement à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, la Conférence européenne des Pouvoirs locaux auprès de l'institution de Strasbourg joue un rôle utile. Elle permet des échanges d'expériences entre les magistrats municipaux et régionaux des pays du Conseil de l'Europe. Au-delà de cette solidarité professionnelle, cette rencontre développe un esprit de compréhension et de collaboration entre les communes européennes. Plusieurs des délégués à la Conférence européenne des Pouvoirs locaux exercent des fonctions politiques dans les parlements et dans les partis de leur pays. Le contact avec eux permet de faire valoir les positions suisses et d'en donner la justification.

Les travaux de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux sont préparés - comme les travaux du parlement sont élaborés d'abord au sein des groupes - par l'activité de l'Association du Conseil des Communes d'Europe. Cette organisation privée sert, en quelque sorte, de base politique - sans distinction de partis - aux délégations à la Conférence européenne des Pouvoirs locaux. La France, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne ont des sections actives. En Autriche, par exemple, ce sont les deux associations des villes et communes qui sont engagées dans l'association du Conseil des Communes d'Europe.

./..

Dodis



à Monsieur Pierre Graber, Conseiller fédéral,
Chef du Département politique, Berne.-

- 2 -

Dans la plupart des pays cités, l'Etat aide au financement de la section du Conseil des Communes d'Europe. En effet, l'appartenance à cette association exige - si l'on tient à garder le contact et à jouer un rôle - de nombreux déplacements pour les responsables de la section. D'autre part, les gouvernements traitent d'une manière très libérale les réunions des délégués du Conseil des Communes d'Europe ou les Etats Généraux qui se tiennent, ordinairement, tous les deux ans. Ainsi en fut-il notamment du gouvernement britannique pour les Etats Généraux de 1970 et du gouvernement français pour la réunion de Nice cette année, ces deux dernières manifestations ayant réuni quelque 3000 délégués.

En regard de ces prestations, la position de la section suisse est des plus modestes. La cotisation des communes membres de la section, proportionnelles au nombre des habitants, ne dépassent guère Fr. 12.000.-. Or, c'est à une somme analogue que revient une participation, d'ailleurs trop faible, aux assemblées, colloques, congrès organisés par le Conseil des Communes d'Europe, très généralement en rapport avec les délibérations de Strasbourg. A cela s'ajoute une cotisation de l'ordre de Fr. 3.400.- que nous devons à l'organisation centrale du Conseil des Communes d'Europe.

Il est très difficile d'accroître le nombre de nos membres qui est actuellement de 30 communes romandes, 93 communes tessinoises, 7 communes de Suisse alémanique, auxquels s'ajoute, à titre de membre collectif, l'Union des Villes suisses, en dépit d'une propagande intense que nous avons organisée ces dernières années.

Par ailleurs, il est difficile d'augmenter les cotisations car nous ne pouvons fournir à nos membres des prestations autres que des invitations aux Etats Généraux, très faiblement subventionnées, ainsi qu'un bulletin périodique qui est maintenant inclus dans le bulletin de l'Europa-Union.

Nous sommes donc limités à la fois dans notre participation aux réunions et aux congrès du Conseil des Communes d'Europe, alors qu'il faudrait pouvoir nous y associer largement, et dans la tâche de renseignement et de propagande européenne que nous devrions pouvoir faire auprès des communes suisses.

L'importance qu'il y a pour la Suisse d'être présente et active dans cet organisme proche de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux nous autorise à vous

./..

à Monsieur Pierre Graber, Conseiller fédéral,
Chef du Département politique, Berne.-

- 3 -

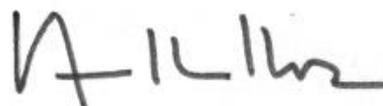
demander une subvention de l'ordre de Fr. 10.000.- pour l'année 1972 qui nous permette de couvrir le déficit des exercices 1971 et 1972, et, dès l'année prochaine, l'octroi d'un subside régulier annuel de Fr. 12.000.-.

Nous souhaiterions d'autre part que le Conseil fédéral puisse participer, aux côtés de la ville et du canton intéressés, à la réception d'une prochaine assemblée des délégués du Conseil des Communes d'Europe.

Nous vous remercions de bien vouloir examiner favorablement notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE CONSEIL
DES COMMUNES D'EUROPE

Le président :



G.-A. Chevallaz

Annexes :

- Etat des membres
- Rapports financiers pour les années 1968, 1969, 1970, 1971
- comité de l'association suisse pour le CCE
- séances de travail auxquelles la section suisse a assisté